

316/20

ELS/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 17 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Éric LE SCANFF, Rémy LE MEUR, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Absents : Laurence LE ROY-TASSEL, Aurélien FERRAND

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2025

Objet : Contribution 2024 à l'Association des courses hippiques

Monsieur Le Maire et Madame La première Adjointe, étant membres de l'Association des courses hippiques de Guerlesquin, ils ne prennent part ni aux débats ni au vote. Monsieur Le Maire cède la présidence à Monsieur Éric LE SCANFF, 2^{ème} Adjoint au Maire qui conduit les débats et soumet la proposition de délibération au vote. Monsieur Le Maire et Madame La première Adjointe se retirent de la salle.

Monsieur L'Adjoint au Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir pour 2024 le montant de la contribution 2023 :

	2023	2024
<i>Association des courses hippiques</i>	3 612,25 €	3 612,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide du versement d'une contribution de 3 612,25 € à l'Association des courses hippiques de Guerlesquin.

Pour extrait conforme,



L'Adjoint au Maire délégué,

Éric LE SCANFF

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY